

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2023

N/Réf : BdK/LB 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GUIGNAudeau en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Madame WANNERROY), Jean-Marie CARLES (suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAQUIN (suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND (suppléant de Monsieur ROBERT).

Étaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENault (ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D- 2023-049 ELECTION DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION

En application du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, le conseil d'administration élit , parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au Centre , le président du Centre de Gestion qui est également président du conseil d'administration.

Le Président et les Vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.

La séance est présidée par le doyen d'âge du conseil jusqu'à l'élection du nouveau président. Le conseil d'administration sera appelé à voter après un appel à candidature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau président du Centre de Gestion,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20231128-08_2023_049

Après appel à candidature , Monsieur Michel GILLOT se déclare candidat,

Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Présents	22
Pouvoirs	3
Votants	25
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	23

Monsieur Michel GILLOT a obtenu le nombre de 23 voix.

Monsieur Michel GILLOT est proclamé élu et installé dans les fonctions de Président du Centre de Gestion et du Conseil d'administration.

Fait et délibéré, le 28 novembre 2023

Pour expédition conforme

**Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,**

Michel GILLOT

Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	